

Rapport du BEA

Accident du Robin DR-400

immatriculé F-GGJV survenu le 07/07/2018 à Moret-Episy (77)

Circuit de piste inadapté, atterrissage long et sortie longitudinale de piste

Note : Les informations suivantes sont principalement issues du compte-rendu d'événement de sécurité déposé par le pilote ainsi que de son témoignage. Ces informations n'ont pas fait l'objet d'une validation indépendante par le BEA.

1 - Déroulement du vol

Le pilote du DR-400 immatriculé F-GGJV effectue un vol en provenance de Lognes-Emerainville à destination de Moret-Episy. Trois passagers sont à bord. Le pilote se présente pour la piste 06 non revêtue de l'aérodrome de Moret-Episy, il n'y a pas de vent ni de phénomène météorologique particulier. Il indique qu'à l'issue du dernier virage, il se retrouve au-dessus du plan et avec une finale très courte. Il réussit à rejoindre le plan mais la vitesse de l'avion reste trop élevée malgré les volets sortis et le moteur réduit. Il effectue son arrondi trop haut et à une vitesse de 150 km/h, de sorte que le toucher des roues a lieu à mi-piste environ et à une vitesse de 130 km/h. Il hésite à faire une remise de gaz, estimant que la longueur de piste restante est suffisante pour freiner.

Lors du freinage les roues glissent, l'aéronef sort de piste longitudinalement et s'arrête dans des buissons situés dans l'axe de la piste. Le train avant et l'hélice sont endommagés. Le pilote et les passagers sont indemnes.

Le pilote indique avoir confondu sur la carte VAC la flèche indiquant le sens du tour de piste avec la trajectoire d'un tour de piste publié.

2 - Renseignements supplémentaires

2.1 Aérodrome de Moret-Episy

L'aérodrome est équipé d'une piste 06/24 non revêtue d'une longueur de 825 m. La piste 06 comporte un seuil décalé de 150 m, par conséquent la longueur de piste disponible pour l'atterrissage en piste 06 est de 675 m.

2.2 Licence et aptitude du pilote

Le pilote détenait les qualifications et aptitudes médicales nécessaires pour réaliser le vol. L'expérience totale du pilote à la date de l'accident était de 100 heures de vol, dont 5h17 mn dans les trois mois précédant l'accident. Le pilote n'avait pas atterri sur l'aérodrome de Moret-Episy en 2017 ni en 2018.

Le pilote, habitué à se poser sur la piste revêtue de l'aérodrome de Lognes, a été surpris par l'adhérence relativement faible de la piste en herbe.

3 - Enseignements et conclusion

L'évènement résulte de la combinaison des facteurs suivants :

- l'interprétation erronée par le pilote des indications portées sur la carte VAC de l'aérodrome de destination, amenant le pilote à réaliser un circuit d'aérodrome inadapté,
- la poursuite d'une approche non stabilisée, l'énergie de l'avion étant sans doute trop importante pour résorber à la fois l'excédent de vitesse et d'altitude.

(1) Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.